

AVIS DE CONVOCATION

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

MEMBRES DU CONSEIL

Denis M. Chartrand
Président

Orléans, Beacon Hill,
Cyrville

Roda Muse
Vice-présidente
Cumberland

Lise Benoit-Léger
Stormont, Dundas,
Glengarry

Louis Carrière
Élève conseiller

Lucille Collard
Rideau-Vanier,
Rideau-Rockcliffe

Gilles Fournier
Prescott

Marielle Godbout
Somerset, Rivière,
Capitale, Alta Vista

Rachel Laforest
Hastings, Prince Edward,
Lennox et Addington,
Frontenac, Leeds et Grenville

Jacinthe Marcil
Kanata-Nord, West Carleton-
March, Baie, Collège,
Knoxdale-Merrivale,
Kitchissippi

Samia Ouled Ali
Barrhaven, Stittsville-Kanata-
Ouest, Osgoode, Rideau-
Goulburn, Gloucester-Nepean-
Sud, Kanata-Sud

Marc Roy
Innes, Gloucester-Southgate

Colette Stitt
Lanark, Renfrew,
Canton South-Algonquin

Pierre Tessier
Russell

Yasmine Zemni
Élève conseillère

RÉUNION ORDINAIRE via AUDIOCONFÉRENCE

Date	Le mardi 28 avril 2020	
	Réunion virtuelle	
17 h 30	Comité plénier à huis clos restreint	Audioconférence
18 h	Comité plénier à huis clos	Audioconférence
19 h	Réunion en public	Audioconférence

SONT CONVOQUÉS

Présidence et vice-présidence

Membres du Conseil

Direction de l'éducation et secrétaire-trésorière par intérim	A. Mahoney
Surintendances	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, S. Rose-Oliver, S.C.R. Tremblay et S. Vachon
Secrétaire de séance	S. Houde

SONT INVITÉS

Directions de services administratifs	S. Brabant, M. Chrétien, F. Laperle, É. Lessard, M. Routhier Boudreau, D. Ryan
Personnel administratif	Vacant

TÉLÉCONFÉRENCE

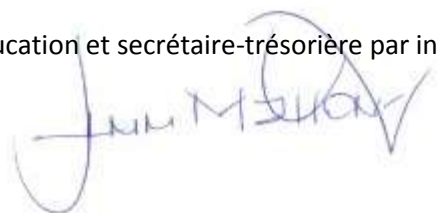
Si les membres de la communauté désirent se joindre à la réunion, veuillez contacter
Mme Solange Houde @ solange.houde@cepeo.on.ca

avant 15 heures le mardi 28 avril 2020.

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA RÉUNION VIA TÉLÉ-CONFÉRENCE OU VIA VIDÉO-CONFÉRENCE
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC SOLANGE HOUDE À SOLANGE.HOUE@CEPEO.ON.CA OU
TARA GRAY À TARA.GRAY@CEPEO.ON.CA DÈS QUE POSSIBLE

*Si vous avez besoin d'aide supplémentaire afin de profiter pleinement de la réunion,
veuillez nous en informer en communiquant avec nous.*

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière par intérim,




Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



**ORDRE DU JOUR
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
LE 28 AVRIL 2020**

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

- 1.1 Déclaration de conflits d'intérêts
- 1.2 Absences autorisées

2. Séance en Comité plénier à huis clos

**REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE À 19 H
Reconnaissance du territoire autochtone**

3. Questions de l'assistance

4. Audition et réception des délégations

5. Audition et réception des présentations

6. Adoption de l'ordre du jour **2-3**

7. Adoption des procès-verbaux

- 7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 25 février 2020 **4-11**

8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux **12**

9. Étude des questions pour décisions et rapport des comités

- 9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 28 avril 2019 **Séance tenante**
- 9.2 Rapports et recommandations du Comité de l'éducation autochtone du 3 mars 2020 **13**
- 9.3 Rapports et recommandations du Comité de participation des parents du 11 mars 2020 **14**
- 9.4 Rapports et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 21 avril 2020 **15-16**
- 9.5 Révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilité du Conseil **17-28**
- 9.6 Bourses du CEPEO **29-30**

10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure

11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres

12. Rapports d'information

12.1	Lettre de retrait de la conseillère Collard	31
12.2	Changement d'heures de classes à l'é.é.s.p. Rivière Rideau	32-33
12.3	De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière par intérim	34-35
12.4	De la présidence	36-38
12.5	De la vice-présidence	39
12.6	Des élèves conseillers scolaires et du RECFO	40
12.7	Des membres	
12.8	ACEPO FNCSF	

13. Retour en Comité plénier et rapport public (s'il y a lieu)

14. Levée de la réunion

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
LE 25 FÉVRIER 2020
2445, BOULEVARD ST-LAURENT, OTTAWA, ONTARIO K1G 6C3**

APPEL NOMINAL :

Présidence :	D.M. Chartrand
Membres :	L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout, R. Laforest, J. Marcil, S. Ouled Ali, M. Roy, C. Stitt et P. Tessier
Élèves conseillers scolaires :	L. Carrière et Y. Zemni
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :	É. Dumont
Personnel administratif :	C.C. Bouchard, T. Gray, F. Laperle, A. Mahoney, M. Routhier Boudreau, D. Ryan, S.R.C. Tremblay et S. Vachon
Secrétaire de séance :	S. Houde
Absence autorisée :	L. Collard et R. Muse
Invité :	É. Génier, directeur du Service éducatif, volet pédagogie

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

Le président déclare la réunion ouverte à 17 h 32.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Sans objet

1.2 Absences autorisées

Résolution 11-20

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Benoit-Léger, propose

QUE soit autorisée l'absence des conseillères Collard et Muse de la réunion ordinaire du Conseil du 25 février 2020.

Adopté

2. Séance du Comité plénier à huis clos

Résolution 12-20

Le conseiller Roy, appuyé par le conseiller Tessier, propose

QUE le Conseil se constitue en séance du Comité plénier à huis clos à 17 h 33.

Adopté

Les membres reprennent les délibérations en réunion publique à 19 h 07 et le président procède à la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone.

Le président souligne que c'est la dernière réunion de la direction de l'éducation, Mme Édith Dumont. La conseillère Godbout prononce une allocution dressant le parcours de cette directrice de l'éducation qui aura marqué l'histoire du CEPEO. L'élève conseillère Zemni est également invitée à dire quelques mots afin de refléter la perspective des élèves. Elle mentionne que Mme Dumont a été un modèle de leadership auprès des jeunes filles et qu'elle a mis en place des programmes qui permettent aux jeunes de s'épanouir à la pleine mesure de leur potentiel.

Le président remet, au nom de tous les conseillers scolaires, une carte de remerciements et un certificat-cadeau de la galerie d'arts Jean-Claude Bergeron où une exposition des œuvres des élèves du CEAO aura bientôt lieu. Il invite Mme Dumont à choisir une œuvre pour laquelle elle aura un coup de cœur.

Mme Dumont prononce quelques mots de remerciements empreints d'une grande émotion. Elle remercie les conseillers scolaires et les membres de la gestion de lui avoir fait confiance. Elle souligne que le travail collaboratif unissant la gestion et les conseillers scolaires aura été l'expérience professionnelle la plus marquante de toute sa carrière au CEPEO.

3. Questions de l'assistance

Sans objet

4. Audition et réception des délégations

Sans objet

5. Audition et réception des présentations

5.1 Plan d'action du Conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone

Le président cède la parole à la surintendante Tremblay et M. Génier qui présentent, à la demande du Comité de l'éducation autochtone, le plan d'action de l'éducation autochtone 2019-2020 du Conseil selon les quatre axes de la planification ministérielle. Ils soulignent le cheminement parcouru dans les écoles depuis la mise en place du programme et répondent aux questions des membres. Le président remercie la conseillère Stitt d'avoir proposé que la présentation soit faite au Conseil.

5.2 Vidéo promotionnelle : é.s.p. Le Sommet

Le président cède la parole à la directrice de l'éducation qui précise que chacune des écoles du Conseil trouve des manières personnalisées de se démarquer et de promouvoir ses programmes. La vidéo de l'é.s.p. Le Sommet a été lancée afin de présenter la vie de l'école et les programmes aux futurs étudiants. La vidéo a été réalisée par le personnel et les élèves de l'école. Le président souligne la qualité de la vidéo et l'opportunité virtuelle que cela donne pour connaître l'une de nos écoles.

6. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 13-20

Le conseiller Roy, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 25 février 2020.

Adopté

7. Adoption du procès-verbal

7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 28 janvier 2020

Résolution 14-20

La conseillère Marcil, appuyée par le conseiller Fournier, propose

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 28 janvier 2020.

Adopté

8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux

Les membres prennent connaissance du rapport des suivis.

1 Étudier la possibilité de tenir une conversation, via le Web, avec la jeune activiste Greta Thunberg

Le point sera retiré du tableau et redirigé au Service éducatif.

2 Présenter au Conseil le Plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2019-2020.

Le point sera traité en réunion et sera retiré du tableau.

9. Étude des questions pour décision et rapports des comités

9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 25 février 2020

Résolution 15-20

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Tessier, propose

QUE soit reçu le rapport RH20-02 portant sur les mouvements de personnel du 1^{er} au 31 janvier 2020.

Adopté

9.2 Rapport et recommandations du CCEDP, le 29 janvier 2020

Résolution 16-20

La conseillère Laforest, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soient reçus les rapports suivants :

Rapport et recommandations du Comité consultatif en équité et droits de la personne du 29 janvier 2020.

DIR20-01_Mandat et le fonctionnement du Comité consultatif en équité et droits de la personne;

DIR20-02_Calendrier 2019-2020 du CCEDP;

DIR20-05_Ébauche – Déclaration du CEPEO à l'égard de la Décennie internationale des personnes de descendance africaine.

Adopté

Résolution 17-20

La conseillère Laforest, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soient adoptées les dates suivantes pour les réunions 2019-2020 du CCEDP :

- **Mercredi 29 janvier 2020 de 18 h 00 à 20 h 30;**
- **Jeudi 27 février de 18 h 00 à 20 h 30;**
- **Jeudi 26 mars de 18 h 00 à 20 h 30;**
- **Jeudi 16 avril de 18 h 00 à 20 h 30.**

Adopté

9.3 Déclaration du CEPEO : Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

Le président procède à la lecture officielle de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

La conseillère Laforest souligne que ce document est le fruit collaboratif des membres du CCEDP. Elle est heureuse de constater que la version finale reprend plusieurs des suggestions du Comité.

Résolution 18-20

La conseillère Laforest, appuyée par le conseiller Fournier, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-15 portant sur la déclaration du CEPEO au sujet de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

QUE soit adoptée la déclaration du CEPEO au sujet de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Adopté

9.4 Calendriers scolaires 2020-2021

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Résolution 31-20

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Fournier, propose

QUE soit reçu le rapport SUR20-06 portant sur les calendriers scolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

QUE soient approuvés les calendriers scolaires proposés pour l'année scolaire 2020-2021 aux fins de présentation au ministère de l'Éducation au plus tard le 1^{er} mars 2020.

Adopté

9.5 Vacance au sein du Conseil

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Résolution 32-20

Le conseiller Roy, appuyé par la conseillère Godbout, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-07 portant sur une vacance au sein du Conseil.

QUE la gestion entame les démarches pour permettre au Conseil de combler, par cooptation, la vacance possible au poste de conseiller scolaire pour le secteur électoral 10 avant le 17 avril 2020.

Adopté

9.6 Révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Suite au questionnement du conseiller Tessier, il est décidé de reporter l'adoption de la révision de la politique à une autre réunion et de rediriger le dossier au Comité de révision des politiques.

RÉSOLUTION ORIGINALE

Résolution 33-20

Le conseiller Fournier, appuyé par le conseiller Roy, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-11 portant sur la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil.

QUE soit adoptée la politique révisée ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil.

AMENDEMENT

Résolution 34-20

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Roy, propose

QUE soit reportée l'adoption de la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil à une prochaine réunion.

Adopté

RÉSOLUTION FINALE

Résolution 35-20

Le conseiller Fournier, appuyé par le conseiller Roy, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-11 portant sur la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil.

QUE soit reportée l'adoption de la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil à une prochaine réunion.

Adopté

9.7 Révision de la politique ADC21_Rôle des membres du Conseil

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Résolution 36-20

Le conseiller Roy, appuyé par la conseillère Godbout, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-12 portant sur la révision de la politique ADC21_Rôle des membres du Conseil.

QUE soit adoptée la politique révisée ADC21_Rôle des membres du Conseil.

Adopté

9.8 Révision de la politique ADC15_Rôle et responsabilités de la présidence

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Résolution 37-20

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Fournier, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-13 portant sur la révision de la politique ADC15_Rôle et responsabilités de la présidence.

QUE soit adoptée la politique révisée ADC15_Rôle et responsabilités de la présidence.

Adopté

9.9 Révision de la politique ADC22_Rôle et responsabilités de la vice-présidence

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Résolution 38-20

La conseillère Laforest, appuyée par la conseillère Marcil, propose

QUE soit reçu le rapport DIR20-14 portant sur la révision de la politique ADC14_Rôle et responsabilités de la vice-présidence.

QUE soit adoptée la politique révisée ADC22_Rôle et responsabilités de la vice-présidence.

Adopté

10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure

Sans objet

11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres

Sans objet

12. Rapports d'information

12.1 Prévisions budgétaires révisées 2019-2020

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite la directrice du Service des finances à présenter le rapport.

Résolution 39-20

Le conseiller Roy, appuyé par la conseillère Benoit-Léger, propose

QUE soit reçu le rapport FIN20-02 portant sur les prévisions budgétaires révisées 2019-2020 et sur les affectations internes pour 2019-2020.

Adopté

12.2 Octroi des contrats de 250 000 \$ à 999 999 \$ pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 janvier 2020

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite la directrice du Service des finances à présenter le rapport.

Résolution 40-20

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Godbout, propose

QUE soit reçu le rapport FIN20-05 portant sur l'octroi des contrats d'une valeur de 250 000 \$ à 999 999 \$ pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 janvier 2020.

Adopté

12.3 De la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la directrice de l'éducation et en prennent connaissance.

12.4 De la présidence

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la présidence et en prennent connaissance.

12.5 De la vice-présidence

Sans objet

12.6 Des élèves conseillers scolaires

Les membres reçoivent le rapport d'activités des élèves conseillers scolaires et en prennent connaissance.

L'élève conseillère Zemni informe les membres qu'en avril prochain, elle assistera à la prochaine rencontre du RECFO. Ce sera sa dernière rencontre dans son rôle de présidente du Regroupement. Les dossiers suivants y seront traités : la formation des nouveaux élèves conseillers, les procédures et le fonctionnement. Une rencontre avec OSTA aura lieu afin de discuter des enjeux communs.

Mlle Zemni souligne que Mme Dumont s'est méritée le prestigieux Prix Bernard Grandmaître 2020. Elle souligne aussi que Mme Karina Potvin, de l'é.s.p. Louis-Riel, s'est mérité le Laurier intervenante en éducation de l'année 2020 et suggère qu'une lettre de félicitations soit acheminée aux deux lauréates.

Le président précise que l'élève conseillère Zemni s'est mérité le Laurier jeunesse de l'année 2020 et qu'une lettre de félicitations lui sera également acheminée.

L'élève conseiller Carrière informe les membres qu'une rencontre du Sénat des élèves a eu lieu le 5 février dernier et que la possibilité de changer le logo du SECEPEO a été discuté avec le surintendant Bouchard.

12.7 Des membres

Sans objet

12.8 ACEPO | FNCSF

Le conseiller Chartrand informe les membres que :

- L'ACÉPO planifie une journée de démarchage le 7 avril prochain.
- La FNCSF participera au Sommet sur le rapprochement de la francophonie canadienne qui se tiendra les 16 et 17 juin 2020, à Québec.

13. Retour en Comité plénier s'il y a lieu

Sans objet

14. Levée de la réunion

Résolution 41-20

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Tessier, propose

QUE soit levée la réunion ordinaire du Conseil du 25 février 2020 à 20 h 12.

Adopté

Le président,

La direction de l'éducation,

Denis M. Chartrand

Édith Dumont

**Renvoi : Réunion ordinaire du Conseil
le 28 avril 2020**

SUIVIS						
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL						
#	DATE	No.	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1	25 février 2020	34-20	Présenter à nouveau la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil, suite à une révision par le Comité de révision des politiques sur la section portant sur le démarchage politique.	28 avril 2020	*	ED
2	25 février 2020		Acheminer des lettres de félicitations à Y. Zemni, K. Potvin, la CMFO et É. Dumont, au nom du Conseil, lauréats de prix lors du Gala des prix Bernard-Grandmaître.	En temps opportun	Les lettres ont été acheminées le 6 mars 2020.	MRB

* Présenté à la réunion du Conseil du 28 avril 2020



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE
LE 3 MARS 2020

Présidence :	C. Stitt
Membres du Comité :	S. Ouled Ali et L. Benoit-Léger
Secrétaire de la réunion :	S. Tremblay
Représentante des directions d'écoles secondaires :	A. Laflamme (absente)
Représentante des directions d'écoles élémentaires :	C. Hutt
Parent autochtone :	D. Lussier-Meek (absente)
Élève autochtone :	C. Sanger-Morris (absent)
Membre de la communauté autochtone :	F. Payer
	I. Dallaire (absente)
	Vacant
Institutions postsecondaire :	G. Joly ou J. Osborne (absent)
	S. Pilon
Personne ressource :	E. Génier
Conseillère pédagogique en éducation autochtone :	L. Crawford (absente)
Secrétaire de séance :	A. Braisaz

_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité de l'éducation autochtone du 3 mars 2020.

- SUR20-12_Résultats des votes par courriel : Nomination des nouveaux membres votants du Comité de l'éducation autochtone;
- SUR20-13_Résultats des votes par courriel : Délégation d'un membre du Comité de l'éducation autochtone au Comité consultatif en équité et droit de la personne.

La conseillère
Ouled Ali

QUE soit nommée Mme Stitt à la présidence du Comité de l'éducation autochtone jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation.



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

LE 11 MARS 2020

APPEL NOMINAL :

Présidence :	N.S. Barry
Membre du Comité :	J. Marcil
Secrétaire :	A.H. Aïdouni
Vice-présidence CPP et présidente du c.é., é.s.p. De La Salle :	I. Hassan
Présidence du c.é., é.é.p. L'Odyssée :	S. Ghadban
Membre du c.é., é.s.p. Mille-Îles :	S. Poulin (audioconférence)
Membre du c.é., é.é.p. Gabrielle-Roy :	H. Muse (excusée)
Présidence du c.é., é.é.p. Maurice-Lapointe :	Z. Nur
Membre du c.é., é.é.p. Séraphin-Marion :	O. Abdoul-Karim (absent)
Présidence du c.é., é.é.p. Charlotte-Lemieux :	N. Zayet
Trésorière du c.é., é.é.p. Michel-Dupuis :	C. Payette (audioconférence)
Présidence du c.é., é.é.p. Cité Jeunesse :	N. Lefrançois
Présidence du c.é., é.s.p. L'Héritage :	S. Le Sieur (absent)
Membre du c.é., é.é.p. Carrefour Jeunesse :	J. Nganmigni
Présidence du c.é., é.é.p. Trille des Bois :	L. Suyin
Direction adjointe de l'é.s.p. Omer-Deslauriers :	A. Bileh Dirir
Direction adjointe de l'é.s.p. Maurice-Lapointe :	Y. Benameur (absente)
Secrétaire de séance :	C. Goffi

_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité de participation des parents du 11 mars 2020.

- SUR20-14_Calendrier 2020-2021 du Comité de participation des parents;
- Présentation du Service informatique_Programme de modernisation de la bande passante et projet d'amélioration du réseau sans fil;
- Présentation verbale du Service des immobilisations_Entretien des écoles;
- Présentation du Service des finances_Le Service en Ligne (SEL).

La conseillère

**QUE soient adoptées les dates suivantes pour les réunions
2020-2021 du Comité de participation des parents :**

- Mercredi 7 octobre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30;
- Mercredi 13 janvier 2021 de 18 h 30 à 20 h 30;
- Mercredi 10 mars 2021 de 18 h 30 à 20 h 30;
- Mercredi 5 mai 2021 de 18 h 30 à 20 h 30.





RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LE 21 AVRIL 2020

APPEL NOMINAL :

Présidence :	C. Stitt
Membres du Comité :	L. Benoit-Léger J. Marcil

Représentant de l'Association VOICE for Hearing Impaired Children :	Vacant
Représentant de la Société franco-ontarienne de l'autisme :	Y. Bangratz (absence)
Représentante de l'Association Learning Disabilities Association of Ottawa-Carleton :	M. Guilbeault
Représentante de l'Association francophone de parents d'enfants dyslexiques ou ayant tout autre problème d'apprentissage :	D. Lavoie
Membre représentant la communauté :	F. Aden Osman
Représentante de la Société pour enfants doués et surdoués de l'Ontario :	L. Richard (absence)
Représentante de l'Association du Syndrome de Down :	Vacant
Représentants des régions :	A. Yonkeu
Secrétaire de la réunion :	S. Rose-Oliver
Directrice des Services aux élèves ayant des besoins particuliers :	J. Filiatrault
Représentants des directions :	S. Ouellette V. Beauchamp
Observateur AEFO (secondaire) :	A. Quirion
Observatrice AEFO (élémentaire) :	C. D'Lima
Secrétaire de séance :	S. Poirier
Invités :	

_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 21 avril 2020.



- SUR20-09_Sélection d'un membre du CCED comme membre délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne;
- SUR20-08_Révision des sections 10 et 19 du *Plan du programmes et services*;

Conseillèr
e

ATTENDU QUE

Le Conseil a adopté la résolution 195-98 le 16 juin 1998 exigeant que le CCED adopte un principe d'alternance de la présidence entre un membre du Conseil et un autre membre votant du CCED;

ATTENDU QUE

En 2020, plusieurs réunions seront tenues électroniquement, la gestion suggère d'élire exceptionnellement une conseillère scolaire à la présidence pour une deuxième année consécutive.

QUE soit élue la conseillère Stitt à la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.

Conseillère

QUE soit élue Mme Aden Osman à la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.

Conseillère
Marcil

QUE soit acceptée à la réunion du CCED du 21 avril 2020 la nomination du membre du CCED délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne (CCEDP).

QUE soit nommé Mme Aden Osman comme membre du CCED délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne.



RAPPORT DIR20-16

Réunion ordinaire du Conseil

2020-04-28

TITRE : Révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil

BUT : Présenter aux membres, pour décision, la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Conformément au calendrier de révision, le Comité de révision des politiques a procédé à la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil afin de l'actualiser et la rendre conforme aux pratiques courantes du Conseil en matière de rédaction et présentation de politiques.

Suite à la réunion du Conseil du 25 février 2020, les membres ont demandé d'inclure un énoncé plus précis sur la démarche politique dans la politique révisée.

Conséquemment, la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil est présentée à nouveau par le Comité, pour adoption.

Vous retrouverez en annexes

Annexe A : La politique présentement en vigueur;

Annexe B : Les modifications proposées;

Annexe C : L'ébauche finale de la politique, pour décision.

RECOMMANDATIONS :

QUE soit reçu le rapport DIR20-16 portant sur la révision de la politique ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil.

QUE soit adoptée la politique révisée ADC11_Rôle et responsabilités du Conseil.

**INCIDENCES (financières et autres)
ET EXPLICATIONS**

S.O.

ÉCHÉANCE

S.O.

**Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière par intérim,**

Ann Mahoney

RÉSOLUTION 192-04 211-13
Date d'adoption : 19 octobre 2004 26 novembre 2013
En vigueur : 20 octobre 2004 26 novembre 2013
À réviser avant :

OBJECTIFS

1. La présente politique vise à établir les principes et modalités en lien avec le rôle et les responsabilités du Conseil.
2. La Loi sur l'éducation (articles 169.1 et 170) décrit les pouvoirs et fonctions d'un conseil scolaire en matière de rendement des élèves, de bien-être des élèves et de la gestion efficace des ressources. Sous réserve des pouvoirs provinciaux, le Conseil, en sa qualité de personne morale, gère le système d'éducation publique de langue française sur son territoire.
3. Le Conseil détient aussi des responsabilités découlant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

DÉFINITION

- Conseil : s'entend pour Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ou CEPEO.
- Membres du Conseil : s'entend pour « conseillères et conseillers scolaires ».
- Ministère : s'entend pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- ACEPO : s'entend pour l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario.
- CPP : s'entend pour Comité de participation des parents.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LES ÉLÈVES

4. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être (article 169.1 a).
5. Prendre des décisions qui reflètent la Mission, la Vision et les Valeurs du Conseil.
6. Assurer à la minorité linguistique officielle un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue et dans des circonstances qui favoriseront le développement de la communauté.
7. Créer une culture qui favorise l'apprentissage, l'inclusion, la prévention de l'intimidation, et l'équité dans la prestation de programmes d'éducation adaptés aux besoins des élèves de son territoire (article 169.1 a.2).
8. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les élèves et leurs réussites.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS SON PERSONNEL ET LA COMMUNAUTÉ

9. Porter le Plan stratégique à l'attention de la communauté et des employés du Conseil.
10. Informer la communauté et les employés du Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

11. Prendre des décisions qui reflètent la Mission, la Vision, les Valeurs et le Plan stratégique du Conseil.
12. Maintenir des communications efficaces avec les conseils d'école ainsi qu'avec le Comité de participation des parents (CPP).
13. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les employés et leurs réussites.
14. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les membres de la communauté, les bénévoles et les partenaires.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

15. Fournir des observations et des recommandations au ministère de l'Éducation et à l'ACEPO en ce qui concerne l'impact régional et local des diverses lois, règlements et directives ministérielles.
16. Produire des rapports décrivant les résultats des élèves en conformité avec les politiques provinciales et les politiques du conseil (Article 170.16).
17. Veiller à la gestion efficace des ressources du conseil (Article 169.1).

RESPONSABILITÉS ENVERS LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

18. Embaucher la direction de l'éducation et lui fournir une description de travail claire.
19. Évaluer, sur une base annuelle, le rendement de la direction de l'éducation à l'égard de ce qui suit :
 - a. L'exercice des fonctions que lui attribuent la Loi sur l'éducation, les politiques du Conseil établies ou les règlements, y compris les fonctions prévues par le plan pluriannuel.
 - b. L'exercice des autres fonctions que lui attribue le Conseil.
20. Déléguer à la direction de l'éducation les responsabilités en matière de politiques, l'autorité administrative, et les autres responsabilités conformément à la Loi sur l'éducation et ses règlements.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

21. Définir l'orientation globale du Conseil en adoptant une mission, une vision et les valeurs organisationnelles du Conseil.
22. Approuver annuellement les priorités qui découlent du Plan stratégique dans le cadre d'une rencontre publique afin que ce dernier soit distribué dans le Conseil.
23. Utiliser annuellement le Plan stratégique pour guider le processus budgétaire.

EFFICACITÉ DU CONSEIL SCOLAIRE

24. Évaluer l'efficacité et le rendement du Conseil.
25. Offrir aux membres du Conseil des opportunités de développement professionnel en lien direct avec leur rôle selon les critères établis par la politique sur les dépenses des membres.

26. Élaborer et réviser, selon un calendrier préétabli, les politiques qui définissent un cadre de fonctionnement efficace pour le Conseil.

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

27. Gérer les ressources qui lui sont confiées d'une manière propre à maintenir la confiance du public.
28. Approuver le budget annuel en s'assurant que les ressources financières soient réparties de façon à atteindre les résultats souhaités.
29. Établir un processus de révision du budget durant l'exercice financier.
30. Approuver, conformément aux lois applicables, le plan d'immobilisation et autres documents de planification qui guideront les décisions budgétaires.
31. Former un comité de vérification pour assurer que le Conseil respecte les règlements provinciaux en matière de vérification et qu'il y ait en place des mécanismes appropriés de reddition des comptes.
32. Ratifier les ententes de principe avec toutes les unités de négociation ainsi que les groupes d'employés non-syndiqués.

DÉMARCHE POLITIQUE ET COMMUNICATIONS

33. Élaborer un plan annuel sur les démarches politiques du Conseil. Ce plan devrait comprendre l'orientation générale, les messages-clés ainsi que les mécanismes appropriés de revendications.
34. Approuver les stratégies de communication annuellement pour assurer une communication efficace avec la communauté.

Il incombe à la direction de l'éducation, le cas échéant, d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Références : Loi sur l'éducation
 Charte des droits et libertés (article 23)
 Politiques du Conseil sur les dépenses des membres



RECUEIL DES POLITIQUES
ADC11
ADMINISTRATION DU CONSEIL
Rôle et responsabilités du Conseil

RÉSOLUTION 192-04 211-13
Date d'adoption : 19 octobre 2004 26 novembre 2013
En vigueur : 20 octobre 2004 26 novembre 2013
À réviser avant :

OBJECTIFS

1. La présente politique vise à établir les principes et modalités en lien avec le rôle et les responsabilités du Conseil.
2. La Loi sur l'éducation (articles 169.1 et 170) décrit les pouvoirs et fonctions d'un conseil scolaire en matière de rendement des élèves, de bien-être des élèves et de la gestion efficace des ressources. Sous réserve des pouvoirs provinciaux, le Conseil, en sa qualité de personne morale, gère le système d'éducation publique de langue française sur son territoire.
3. Le Conseil détient aussi des responsabilités découlant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

DÉFINITIONS

- Conseil : s'entend pour le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ou CEPEO.
- Membres du Conseil : s'entend pour «les conseillères et conseillers scolaires ».
- Ministère : s'entend pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- ACEPO-ACÉPO : s'entend pour l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario.
- CPP : s'entend pour Comité de participation des parents.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LES ÉLÈVES

4. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être (article 169.1 a).
5. Prendre des décisions qui reflètent la Missionmission, la Visionvision et les Valeurs valeurs du Conseil.
6. Assurer à la minorité linguistique-officiellefrancophone un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue et dans des circonstances qui favoriseront favorisent le développement de la communauté.
7. Créer une culture qui favorise l'apprentissage, l'inclusion, la prévention de l'intimidation, et l'équité dans la prestation de programmes d'éducation adaptés aux besoins des élèves de son territoire (article 169.1 a.2).
8. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les élèves et leurs réussites.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS SON PERSONNEL ET LA COMMUNAUTÉ

9. Porter le Plan-plan stratégique à l'attention de la communauté et des employés du Conseil.

10. Informer la communauté et les employés du Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan-plan stratégique.
11. Prendre des décisions qui reflètent la Missionmission, la Visionvision, les Valeurs-valeurs et le Plan-plan stratégique du Conseil.
12. Maintenir des communications efficaces avec les conseils d'école ainsi qu'avec le Comité de participation des parents (CPP).
13. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les employés et leurs réussites.
14. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les membres de la communauté, les bénévoles et les partenaires.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

15. Fournir des observations et des recommandations au ~~ministère~~ Ministère de l'Éducation et à l'ACEPO ~~l'ACÉPO~~ en ce qui concerne l'impact régional et local des diverses lois, règlements et directives ministérielles.
16. Produire des rapports décrivant les résultats des élèves en conformité avec les politiques provinciales et les politiques du ~~conseil~~ Conseil (Article 170.16).
17. Veiller à la gestion efficace des ressources du ~~conseil~~ Conseil (Article 169.1).

RESPONSABILITÉS ENVERS LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

18. Embaucher la direction de l'éducation et lui fournir une description de travail-tâches claire.
19. Évaluer, sur une base annuelle, le rendement de la direction de l'éducation à l'égard de ce qui suit :
 - a. L'exercice des fonctions que lui attribuent la Loi sur l'éducation ~~et~~ les politiques du Conseil ~~établies ou les règlements~~, y compris les fonctions-objectifs prévues ~~par le~~ au plan pluriannuel ~~stratégique~~.
 - b. L'exercice des autres fonctions que lui attribue le Conseil.
20. Déléguer à la direction de l'éducation les responsabilités en matière de politiques, l'autorité administrative, et les autres responsabilités conformément à la Loi sur l'éducation et ses règlements.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

21. Définir l'orientation globale du Conseil en adoptant une mission, une vision et les valeurs organisationnelles du Conseil.
22. ~~Approuver annuellement les priorités qui découlent du Plan stratégique dans le cadre d'une rencontre publique afin que ce dernier soit distribué dans le Conseil.~~
23. ~~Utiliser~~ S'appuyer annuellement sur le Plan-plan stratégique ~~pour guider le processus budgétaire lors de son approbation du budget du Conseil.~~

EFFICACITÉ DU CONSEIL SCOLAIRE

24. Évaluer ~~l'efficacité le fonctionnement et le rendement~~ du Conseil.
25. Offrir aux membres du Conseil des opportunités de développement ~~professionnel en lien direct avec leur rôle selon les critères établis par la politique sur les dépenses des membres.~~
26. Élaborer et réviser, selon un calendrier préétabli, les politiques qui définissent un cadre de fonctionnement efficace pour le Conseil.

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

27. Gérer les ressources qui lui sont confiées d'une manière propre à maintenir la confiance du public.
28. Approuver le budget annuel en s'assurant que les ressources financières soient réparties de façon à atteindre les résultats souhaités.
29. Établir un processus de révision du budget durant l'exercice financier.
30. Approuver, conformément aux lois applicables, le plan d'immobilisation et autres documents de planification qui guideront les décisions budgétaires.
31. Former un comité de vérification pour assurer que le Conseil respecte les règlements provinciaux en matière de vérification et qu'il y ait en place des mécanismes appropriés de reddition des comptes.
32. Ratifier les ententes de principe avec toutes les unités de négociation ainsi que les groupes d'employés non-syndiqués.

DÉMARCHE POLITIQUE ET COMMUNICATIONS

33. ~~Élaborer un plan annuel sur les démarches politiques du Conseil. Ce plan devrait comprendre l'orientation générale, les messages clés ainsi que les mécanismes appropriés de revendications. Maximiser le rayonnement, le recrutement et la rétention des élèves et de son personnel au sein du Conseil, de ses écoles et de ses communautés scolaires.~~
34. ~~Établir des relations positives avec les politiciens des paliers municipal, provincial et fédéral afin de faire valoir l'importance de l'éducation publique de langue française, de faire connaître le Conseil et de faire valoir ses besoins et ceux de ses communautés scolaires.~~
35. ~~Approuver les stratégies de communication annuellement pour assurer une communication efficace avec la communauté. Appuyer le rayonnement du Conseil par l'implication et la présence de ses membres au sein des communautés scolaires.~~

Il incombe à la direction de l'éducation, le cas échéant, d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Mis en forme : Espace Après : 18 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Times New Roman, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Times New Roman, 10 pt

Références : Loi sur l'éducation
 Charte des droits et libertés (article 23)
 Politiques du Conseil sur les dépenses des membres

RÉSOLUTION 192-04 211-13
Date d'adoption : 19 octobre 2004 26 novembre 2013
En vigueur : 20 octobre 2004 26 novembre 2013
À réviser avant :

OBJECTIFS

1. La présente politique vise à établir les principes et modalités en lien avec le rôle et les responsabilités du Conseil.
2. La Loi sur l'éducation (articles 169.1 et 170) décrit les pouvoirs et fonctions d'un conseil scolaire en matière de rendement des élèves, de bien-être des élèves et de la gestion efficace des ressources. Sous réserve des pouvoirs provinciaux, le Conseil, en sa qualité de personne morale, gère le système d'éducation publique de langue française sur son territoire.
3. Le Conseil détient aussi des responsabilités découlant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

DÉFINITIONS

- Conseil : s'entend pour le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ou CEPEO.
- Membres du Conseil : s'entend pour les conseillères et conseillers scolaires.
- Ministère : s'entend pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- ACÉPO : s'entend pour l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario.
- CPP : s'entend pour Comité de participation des parents.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LES ÉLÈVES

4. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être (article 169.1 a).
5. Prendre des décisions qui reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil.
6. Assurer à la minorité francophone un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue et dans des circonstances qui favorisent le développement de la communauté.
7. Créer une culture qui favorise l'apprentissage, l'inclusion, la prévention de l'intimidation, et l'équité dans la prestation de programmes d'éducation adaptés aux besoins des élèves de son territoire (article 169.1 a.2).
8. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les élèves et leurs réussites.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS SON PERSONNEL ET LA COMMUNAUTÉ

9. Porter le plan stratégique à l'attention de la communauté et des employés du Conseil.
10. Informer la communauté et les employés du Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique.

11. Prendre des décisions qui reflètent la mission, la vision, les valeurs et le plan stratégique du Conseil.
12. Maintenir des communications efficaces avec les conseils d'école ainsi qu'avec le Comité de participation des parents (CPP).
13. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les employés et leurs réussites.
14. Assurer la mise en place de mécanismes pour assurer que le Conseil reconnaisse les membres de la communauté, les bénévoles et les partenaires.

OBLIGATIONS DU CONSEIL ENVERS LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

15. Fournir des observations et des recommandations au Ministère et à l'ACÉPO en ce qui concerne l'impact régional et local des diverses lois, règlements et directives ministérielles.
16. Produire des rapports décrivant les résultats des élèves en conformité avec les politiques provinciales et les politiques du Conseil (Article 170.16).
17. Veiller à la gestion efficace des ressources du Conseil (Article 169.1).

RESPONSABILITÉS ENVERS LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

18. Embaucher la direction de l'éducation et lui fournir une description de tâches claire.
19. Évaluer, sur une base annuelle, le rendement de la direction de l'éducation à l'égard de ce qui suit :
 - a. L'exercice des fonctions que lui attribuent la Loi sur l'éducation et les politiques du Conseil, y compris les objectifs prévus au plan stratégique.
 - b. L'exercice des autres fonctions que lui attribue le Conseil.
20. Déléguer à la direction de l'éducation les responsabilités en matière de politiques, l'autorité administrative, et les autres responsabilités conformément à la Loi sur l'éducation et ses règlements.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

21. Définir l'orientation globale du Conseil en adoptant une mission, une vision et les valeurs organisationnelles du Conseil.
22. S'appuyer sur le plan stratégique lors de son approbation du budget du Conseil.

EFFICACITÉ DU CONSEIL SCOLAIRE

23. Évaluer le fonctionnement du Conseil.
24. Offrir aux membres du Conseil des opportunités de développement.
25. Élaborer et réviser, selon un calendrier préétabli, les politiques qui définissent un cadre de fonctionnement efficace pour le Conseil.

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

26. Gérer les ressources qui lui sont confiées d'une manière propre à maintenir la confiance du public.
27. Approuver le budget annuel en s'assurant que les ressources financières soient réparties de façon à atteindre les résultats souhaités.
28. Établir un processus de révision du budget durant l'exercice financier.
29. Approuver, conformément aux lois applicables, le plan d'immobilisation et autres documents de planification qui guideront les décisions budgétaires.
30. Former un comité de vérification pour assurer que le Conseil respecte les règlements provinciaux en matière de vérification et qu'il y ait en place des mécanismes appropriés de reddition des comptes.
31. Ratifier les ententes de principe avec toutes les unités de négociation ainsi que les groupes d'employés non-syndiqués.

DÉMARCHE POLITIQUE ET COMMUNICATIONS

32. Maximiser le rayonnement, le recrutement et la rétention des élèves et de son personnel au sein du Conseil, de ses écoles et de ses communautés scolaires.
33. Établir des relations positives avec les politiciens des paliers municipal, provincial et fédéral afin de faire valoir l'importance de l'éducation publique de langue française, de faire connaître le Conseil et de faire valoir ses besoins et ceux de ses communautés scolaires.
34. Appuyer le rayonnement du Conseil par l'implication et la présence de ses membres au sein des communautés scolaires.

Il incombe à la direction de l'éducation, le cas échéant, d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Politiques du Conseil sur les dépenses des membres

RAPPORT SUR20-17

Réunion ordinaire du Conseil

2020-04-28

TITRE : Bourses du CEPEO

BUT : Présenter aux membres, pour décision, trois options portant sur le processus de sélection des récipiendaires de la bourse du CEPEO pour 2019-2020

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le CEPEO offre aux élèves finissants de 12^e année, six (6) bourses d'études d'une valeur de 1 500 \$ chacune. Ces bourses se nomment « Bourses du CEPEO ». La politique et directive administrative ELE10, détaillent les critères, les procédures et le processus de sélection pour l'octroi de ces bourses.

Étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie, le processus de sélection doit être modifié. La gestion a étudié les trois options suivantes :

1. Annulation
2. Octroi d'une bourse par école
3. Processus accéléré

1- Annulation : Exceptionnellement, la bourse du CEPEO ne serait pas remise pour l'année scolaire 2019-2020.

Bien que cette option soit la plus facile pour la gestion, les élèves méritants n'auraient pas la chance d'être reconnus avec cette bourse pour leur leadership et engagement envers la francophonie. De plus, en n'octroyant aucune bourse du CEPEO pour l'année scolaire 2019-2020, la gestion ne respecte pas l'engagement pris dans sa directive administrative.

2- Octroi d'une bourse par école (incluant l'école des adultes Le Carrefour et le Transit) : Une bourse du CEPEO serait remise à un élève méritant par école secondaire. L'équipe-école serait responsable de choisir le récipiendaire selon les critères déjà établis. Il n'y aurait pas d'entrevues menées par le comité de sélection.

Le fait de pouvoir reconnaître un élève par école serait perçu de façon positive dans toutes les communautés scolaires. Par contre, le budget réservé par le CEPEO pour ces bourses devra être augmenté de 12 000 \$. (Le montant actuel réservé pour ces bourses est de 9 000 \$. Avec l'ajout de 8 écoles, il devra être bonifié à 21 000 \$ - 14 écoles x 1500\$).

3- Processus accéléré : L'équipe-école choisirait un élève méritant, selon les critères établis, comme c'est le cas présentement. Par la suite, la gestion demanderait aux élèves de se filmer eux-mêmes pour expliquer pourquoi ils seraient méritants ou pour répondre aux questions d'entrevue du comité de sélection.

Cette option soulève des préoccupations d'équité. Tous les élèves n'ont pas accès aux mêmes outils pour se filmer. De plus, certains auront des compétences avancées en montage vidéo que d'autres n'auront pas. D'un point de vue logistique, la coordination à distance des trousseaux et vidéos d'élèves et la coordination à distance du comité pour évaluer les demandes demeurent complexes.

La gestion recommande l'option 2.

RECOMMANDATIONS :

QUE soit reçu le rapport SUR20-17 portant sur les Bourses du CEPEO.

**QUE soit octroyée une Bourse du CEPEO par école secondaire
exceptionnellement pour l'année scolaire 2019-2020.**

INCIDENCES FINANCIÈRES

12 000 \$

ÉCHÉANCE

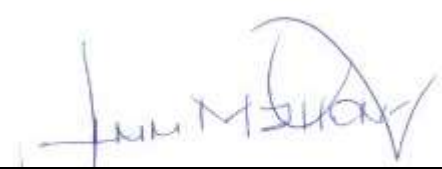
Juin 2020

Christian-Charle Bouchard
Surintendance de l'Éducation



Nom de la personne

Ann Mahoney
**Direction de l'éducation et secrétaire-
trésorière par intérim,**



Nom de la personne

Le 28 février 2020

Denis Chartrand
Président

Et

Édith Dumont
Directrice de l'éducation

Conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario
2445, boulevard St-Laurent
Ottawa, Ontario
K1G 6C3

Cher Denis, chère Edith,

Suite à mon élection à titre de députée provinciale pour Ottawa-Vanier le 27 février 2020, la présente confirme mon retrait à titre de conseillère scolaire au CEPEO.

Mes années au CEPEO ont été les plus gratifiantes de ma carrière et c'est ce qui m'a inspiré à me présenter au niveau provincial pour continuer, entre autres, à servir les intérêts de l'éducation de qualité en français et de notre francophonie. Je considère mon expérience acquise comme conseillère scolaire, vice-présidente et présidente au CEPEO un atout indéniable pour les fonctions qui m'attendent.

J'ai certainement très hâte de continuer à travailler avec vous et j'espère avoir le plaisir de vous accueillir à Queen's Park bientôt.

Avec mes plus sincères remerciements pour votre appui je vous transmets mes plus cordiales salutations,



Lucille Collard

RAPPORT AFF20-01

Réunion ordinaire du Conseil

2020-04-28

TITRE : Horaire scolaire à l'é.é.s.p. Rivière Rideau 2020-2021

BUT : Présenter aux membres, pour information, le changement d'horaire scolaire à l'é.é.s.p. Rivière Rideau

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le personnel ainsi que l'équipe de direction de l'é.é.s.p. Rivière Rideau sont en recherche constante de stratégies favorisant l'amélioration continue du rendement et du bien-être des élèves.

Contexte :

Une proportion importante des parents d'élèves fréquentant l'é.é.s.p. Rivière Rideau travaille à Ottawa. Un changement d'horaire d'école pourrait permettre aux parents de déposer leurs enfants plus tôt à l'école et pourrait leur donner ainsi plus de temps pour se rendre à leur lieu de travail.

Les heures pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivantes : 9 h 00 à 15 h 45.

Recommandation :

Suite à une consultation auprès du personnel et du conseil d'école ainsi que du Consortium de transport scolaire d'Ottawa (CTSO), il est proposé que l'horaire scolaire soit modifié de la façon suivante à partir de l'année scolaire 2020-2021 :

- Arrivée des autobus vers 8 h 15 / 8 h 20
- **Début des classes** : 8 h 30
- **Fin des classes** : 15 h 00
- Départ des autobus : 15 h 05 / 15 h 10

Avantages du changement proposé :

Cette mesure permettrait éventuellement l'harmonisation des horaires des écoles francophones sises sur le campus de Kemptville pour ainsi envisager le partage du transport scolaire entre le CEPEO et le CECCE.

Ce partage du transport scolaire permettrait éventuellement :

- une optimisation de la gestion des autobus pour le CTSO;
- un usage responsable des deniers publics en évitant la redondance liée au transport;
- de diminuer la pollution liée au transport et serait ainsi en adéquation avec les valeurs écoresponsables du CEPEO.

RECOMMANDATION :

QUE soit reçu le rapport AFF20-01 portant sur le changement d'horaire scolaire à l'é.é.s.p. Rivière Rideau pour l'année scolaire 2020-2021.

INCIDENCES FINANCIÈRES

S.O.

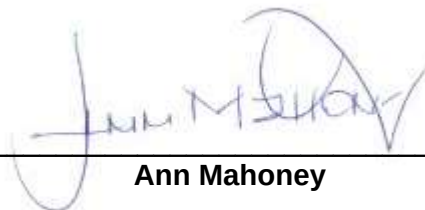
ÉCHÉANCE

Surintendant des affaires,



Stéphane Vachon

**Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière par intérim,**



Ann Mahoney



ACTIVITÉS CORPORATIVES - 20 MARS - 28 AVRIL 2020

- 20 mars Audioconférence du Ministère de l'éducation (EDU) avec les conseils scolaires pour la COVID-19
- 23 mars Audioconférence avec les directions et directions adjointes, mise à jour sur la situation de la COVID-19
- 24 mars Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
Audioconférence du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE), gestion de la crise COVID-19
Audioconférence avec la présidence et la vice-présidence pour la rencontre pré-Conseil
- 25 mars Audioconférences du Conseil ontarien des directrices et des directeurs de langue française (CODELF)
Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
Audioconférence avec les directions et directions adjointes, mise à jour sur la situation de la COVID-19
- 26 mars Audioconférence Conseil d'administration de l'Association des gestionnaires de l'Éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
- 30 mars Audioconférence avec les directions et directions adjointes, mise à jour sur la situation de la COVID-19
- 31 mars Audioconférence Council of Ontario of Directors of Education (CODE) - EDU - présidences des conseils scolaires, mise à jour COVID-19
Audioconférence avec la présidence et la vice-présidence pour la rencontre pré-Conseil
- 1er avril Audioconférence avec les directions et directions adjointes, mise à jour sur la situation de la COVID-19
- 2 avril Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
- 3 avril Audioconférence avec les directions et directions adjointes pour le protocole d'accès aux écoles
- 7 avril Audioconférence avec la présidence et la vice-présidence pour la rencontre pré-Conseil
- 8 avril Téléconférence du CA de l'ACÉPO
- 9 avril Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
- 14 avril Audioconférence avec la présidence et la vice-présidence pour la rencontre pré-Conseil
- 16 avril Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
Audioconférence du RNDGE
Audioconférence de l'EDU portant sur l'enfance en difficulté
- 21 avril Audioconférence pour la rencontre du CA de l'AGÉFO

RAPPORT

DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION par intérim

Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



[Facebook](#) [Twitter](#) [CEPEO.ON.CA](#) | 613-742-8960 | 1-888-332-3736

- Audioconférence avec la présidence pour la rencontre pré-Conseil
- 22 avril Audioconférence du CODELF
- 23 avril Audioconférence de l'EDU avec les conseils scolaires pour la COVID-19
- Audioconférence de l'AGA de l'AGÉFO
- 28 avril Audioconférence avec la présidence et la vice-présidence pour la rencontre pré-Conseil
- Audioconférence pour la réunion ordinaire du Conseil



BIEN-ÊTRE
inclusif



OUVERTURE
SUR LE MONDE
dynamique



Approche
PÉDAGOGIQUE
novatrice



DÉVELOPPEMENT
DURABLE
visionnaire



CONSTRUCTION
IDENTITAIRE
vibrante



ACTIVITÉS CORPORATIVES - 21 FÉVRIER - 28 AVRIL 2020

- 21 février Audioconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
- 24 février Rencontre téléphonique avec la direction générale de l'ACÉPO (état des négociations)
Rencontre téléphonique avec D. Grapton de la SRC – Montréal (financement de l'éducation en Ontario)
- 25 février Rencontre avec la direction générale de la FNCSF (divers dossiers)
Rencontre pré-Conseil avec la direction de l'éducation
Réunion ordinaire du Conseil
- 26 février Téléconférence du comité organisateur du congrès 2020 de la FNCSF
Téléconférence avec le CECCE (projet de construction conjoint à Kingston)
- 28 février Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
Rencontre avec R. Bisson, président du CA du CMFO (financement de la Maison de la francophonie d'Ottawa)
- 3 mars Téléconférence du CA de l'ACÉPO
Entrevue téléphonique avec B. Vachet de ONFR (rôle des conseillers scolaires dans les négociations)
Rencontre pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 6 mars Rencontre téléphonique pré-Conseil avec la direction de l'éducation
- 9 mars Téléconférence du CE de la FNCSF avec M^e M Power (Loi 40 sur la gouvernance scolaire au Québec)
- 10 mars Accompagné de la direction générale de la FNCSF, présentation au comité permanent sur les langues officielles (changements demandés au recensement de 2021)
Session de travail avec C. Martel, de la firme de recrutement Ascension (recrutement de la prochaine direction de l'éducation)
- 11 mars Rencontre pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 13 mars Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
Téléconférence avec la vice-présidence et la direction de l'éducation (dispositions à prendre dues à la COVID-19)
- 16 mars Entretien téléphonique avec M. Stiles, critique en éducation du NPD (mise à jour de mesures additionnelles possibles du gouvernement)
- 20 mars Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)



- 22 mars Entretien téléphonique avec C. Martel, de la firme de recrutement Ascension (recrutement de la prochaine direction de l'éducation)
- 23 mars Entretien téléphonique avec S. Osterhoff, adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation (situation et dossiers prioritaires du ministère de l'Éducation)
- 24 mars Audioconférence pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 26 mars Entretien téléphonique avec la direction générale de l'ACÉPO (Dossiers de ressources humaines)
- 27 mars Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
- 30 mars Entretien téléphonique avec G. Bourgouin, critique aux Affaires francophones du NPD (situation des conseils publics)
Entretien téléphonique avec M. Stiles, critique en éducation du NPD (situation des conseils publics)
- 31 mars Téléconférence avec S. Lecce, ministre de l'Éducation
Entretien téléphonique avec C. Martel, de la firme de recrutement Ascension (recrutement de la prochaine direction de l'éducation)
Téléconférence du comité des finances de l'ACÉPO
Audioconférence pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 3 avril Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
- 6 avril Entretien téléphonique avec la direction générale de la FNCSF (développement du plan stratégique de la FNCSF)
Entretien téléphonique avec C. Martel, de la firme de recrutement Ascension (recrutement de la prochaine direction de l'éducation)
Entretien téléphonique avec la direction générale de l'ACÉPO (Dossiers de ressources humaines)
- 7 avril Audioconférence pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 8 avril Téléconférence du CA de l'ACÉPO
- 9 avril Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
Entretien téléphonique avec J. Marier, de Socius (développement du plan stratégique de l'ACÉPO)
- 13 avril Entretien téléphonique avec C. Martel, de la firme de recrutement Ascension (recrutement de la prochaine direction de l'éducation)
- 14 avril Entretien téléphonique avec la direction générale de la FNCSF (développement du plan stratégique de la FNCSF)





- Audioconférence pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
- 15 avril Accompagné de S. Ouled Ali, entretien téléphonique avec G. Ghamari, députée provinciale conservatrice de Carleton (dossiers prioritaires en immobilisations)
Téléconférence du comité des Orientations stratégiques et de la gouvernance de la FNCSF
- Accompagné de la direction générale de l'ACÉPO, téléconférence avec M. Schreiner, député de Guelph et chef du Parti vert de l'Ontario (situation et dossiers prioritaires)
- 17 avril Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
- 20 avril Entretien téléphonique avec la direction générale de la FNCSF (développement du plan stratégique de la FNCSF)
- 21 avril Audioconférence pré-Conseil avec la direction de l'éducation
- 23 avril Téléconférence du CE de la FNCSF
- 24 avril Téléconférence avec la vice-présidence et la direction générale de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
Téléconférence avec la direction générale de l'ACÉPO et J. Marier, de Socius (développement du plan stratégique de l'ACÉPO)
- 27 avril Entretien téléphonique avec la direction générale de l'ACÉPO (développement du plan stratégique de la l'ACÉPO)
Téléconférence du CA de l'ACÉPO (plan stratégique de l'ACÉPO)
- 28 avril Audioconférence pré-Conseil avec la vice-présidence et la direction de l'éducation
Audioconférence de la réunion ordinaire du Conseil



ACTIVITÉS CORPORATIVES - AVRIL 2020

Rencontres régulières Transfert du Centre Jules-Léger



BIEN-ÊTRE
inclusif



OUVERTURE
SUR LE MONDE
dynamique



Approche
PÉDAGOGIQUE
novatrice



DÉVELOPPEMENT
DURABLE
visionnaire



CONSTRUCTION
IDENTITAIRE
vibrante

ACTIVITÉS CORPORATIVES - MARS -AVRIL 2020

2 mars	Co-animation du Lancement national de la 22 ^{ème} édition des Rendez-vous de la francophonie (RVF) (Y. Zemni) Spectacle du lancement des RVF avec la narration de l'ambassadeur des RVF 2020, M. Bernard Boyer (Y. Zemni)
4 mars	Réunion du Sénat des élèves du CEPEO (Y. Zemni et L. Carrière), préparation aux élections du mois d'avril et travail en comité
6 mars	Déjeuner Femmes et Jeunes Femmes Cheffes de file de la députée Marie-France Lalonde (Y. Zemni), réception du prix Jeune Femme cheffe de file d'Orléans
8 mars	Épelle-moi Canada - Région d'Orléans (Y. Zemni), membre du jury
31 mars	Audioconférence du Sénat des élèves (L. Carrière et Y. Zemni), discussions sur les activités à lancer en période de crise pour les élèves du Conseil
7 avril	Audioconférence du Sénat des élèves (L. Carrière et Y. Zemni), discussions sur les activités à lancer en période de crise pour les élèves du Conseil
8 avril	Audioconférence de comités du SECEPEO (Y. Zemni), travail sur le balado qui sera lancé prochainement Audioconférence du CA de l'ACÉPO (Y. Zemni), représentante du RECFO par intérim
15, 16 avril	Audioconférence de comités du SECEPEO (Y. Zemni), travail sur le balado qui sera lancé prochainement
18 avril	Réunion du conseil exécutif du RECFO (Y. Zemni), mise à jour sur la situation actuelle et mesures pour les élections des élèves conseillers
21 avril	Audioconférence de la réunion du CCED
22, 23 avril	Audioconférence de comités du SECEPEO (Y. Zemni), travail sur le balado qui sera lancé prochainement

ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES - MARS 2020

10 mars	Soirée d'information pour le Programme du diplôme du Baccalauréat international (Y. Zemni), témoignage, présentation de mon parcours au Baccalauréat international et discussions avec les parents et les élèves intéressés au programme.
---------	---